

# 1 million de clandestins en France : Stefanini s'inspire de la réinfosphère



En sus de l'immigration légale qui présente chaque année des chiffres croissants, notre pays doit faire face à un afflux de clandestins dont la présence apparaît de plus en plus envahissante : déboutés du droit d'asile non refoulés, mineurs dits isolés, détenteurs de visas demeurés en France illégalement, etc., etc.

## **Des estimations incertaines qui correspondent mal au vécu quotidien des Français**

Selon Nicolas Sarkozy – il était alors ministre de l'Intérieur – entre 200 000 et 400 000 étrangers en situation irrégulière auraient été présents sur le territoire national en 2005, pour entre 80 000 et 100 000 migrants illégaux supplémentaires y pénétrant chaque année.

En 2006, le rapport d'une Commission d'enquête sénatoriale sur l'immigration clandestine constatait que rares étaient les personnes entendues s'étant aventurées à fournir une

évaluation chiffrée du phénomène, compte tenu des lacunes du dispositif statistique.

Dans sa monographie n°27 de 2012, c'est-à-dire il y a près de 10 ans, Jean-Paul Gourévitch a présenté les chiffres suivants : « 550 000 migrants en situation irrégulière en métropole, 131 500 en Outre-mer ». Soit un total de 680 000. C'est ce même chiffre qu'a cité Polémia dans son étude sur le coût de l'immigration.

Et pourtant en 2017, le ministre de l'Intérieur d'alors, Gérard Collomb, osa présenter devant l'Assemblée nationale une estimation de l'immigration irrégulière, se voulant manifestement rassurante, à 300 000 personnes, c'est-à-dire moins que les bénéficiaires de l'AME – ce qui constituait un bobard à l'état pur.

### **Patrick Stefanini estime aujourd'hui la présence en situation irrégulière en France à 900 000 étrangers**

Patrick Stefanini a consacré la plus grande partie de sa carrière de haut fonctionnaire à l'immigration. Après une présence au cabinet du Premier ministre Juppé, puis au Conseil d'État, il devint, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, secrétaire général du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

Si on ne peut pas dire que son action ait eu des conséquences très positives pour la France face à ce phénomène catastrophique, du moins peut-on dire qu'il en a une bonne connaissance.

Interrogé sur son ouvrage récent : « Immigration – ces vérités qu'on nous cache » par le « Figaro Magazine », il a expliqué que l'aide médicale d'État (AME) est réservée aux étrangers en situation irrégulière, mais qu'une partie d'entre eux ne demande pas à en bénéficier parce que c'est compliqué ou qu'ils n'ont pas envie de passer sous les radars du système. Le directeur de l'Immigration, interrogé en 2018, estimait que

le nombre de clandestins était en Seine-Saint-Denis le triple de celui des bénéficiaires de l'AME. Stefanini explique qu'il a transposé ce raisonnement au nombre de bénéficiaires en 2018, qui était de 318 000. Il aboutit ainsi à un nombre de clandestins d'environ 900 000.

Bravo, cela semble être un apport significatif à la problématique de l'immigration sauvage, car, comme il le dit dans son ouvrage, la difficulté à évaluer le nombre des étrangers en situation irrégulière n'est pas sans conséquences sur la conduite des politiques publiques.

### **L'oubli de l'apport de la réinfosphère**

En réalité, le rapport d'information de l'Assemblée nationale rendu en mai 2018 sur « l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis » avait déjà été évoqué dans certains articles de la « réinfosphère » de la même année, et analysé.

C'est sur cette base qu'un texte de Polémia en date du 28 septembre 2019, il y a donc un peu plus d'un an, a pour la première fois utilisé la méthode de l'extension du ratio de 3 sur le nombre des AME identifiées, afin d'estimer le nombre de clandestins.

<https://www.polemia.com/un-million-et-demi-clandestins-france>

### **1°- Ce texte rappelait le rapport de la Commission d'enquête**

« La seule certitude est l'incertitude dans laquelle l'État est plongé concernant le chiffre d'étrangers en situation irrégulière en Seine-Saint-Denis. Incertitude que traduisent les estimations reconnues comme « officielles » données par le directeur de l'Immigration du ministère de l'Intérieur, entendu par les rapporteurs : « le chiffre de 150 à 200 000 personnes est crédible, si l'on s'appuie sur le calcul consistant à multiplier par trois les 56 000 ou 57 000 bénéficiaires de l'AME, un chiffre déjà minoré par rapport au public potentiellement concerné, car il exclut tous les étrangers qui ne remplissent pas l'un des deux critères

d'admission à cette aide ». Cette estimation également reprise par M. Pierre-André Durand, préfet de Seine-Saint-Denis, lors de son audition par les rapporteurs et qualifiée de « crédible », se laisse une marge d'erreur de 33 %... » Entre parenthèses, ce coefficient de 3 était déjà connu en 2005 et, apparemment personne n'en a tenu compte publiquement.

## **2°-L'application du coefficient d'extension 3**

Si l'on applique le coefficient d'extension 3 cité ci-dessus au nombre total de bénéficiaires de l'AME en 2019 estimé prévisionnellement à l'époque à environ à 346 000, on aboutit à un chiffre de 1 038 000.

Mais comme l'a indiqué le directeur de l'Immigration du ministère de l'Intérieur qui devait savoir ce dont il parlait, le chiffre de l'AME est minoré par rapport au public potentiellement concerné. Le préfet du 93, quant à lui, qui avait forcément un aperçu de la réalité de son département, a repris, lors de son audition, cette méthode d'estimation, qualifiée de crédible – avec une marge d'erreur de 33 %.

C'est la raison pour laquelle cette marge d'erreur, qui provient de la minoration du chiffre de l'AME, devrait se traduire par une augmentation du coefficient multiplicateur.

Ainsi le haut de la fourchette obtenu par cette méthode serait de  $1\,038\,000 \times 1,33 = 1\,380\,000$ .

Soit un moyen terme de 1 200 000 retenu dans ce texte.

Ce chiffre élevé et contraire au politiquement correct ne pouvait qu'inspirer la prudence. C'est pourquoi le texte de présentation de l'article de Polémia disait : « Reste que cette estimation réclame d'être confirmée par des travaux gouvernementaux. Mais, dans le domaine de l'immigration, les autorités préfèrent souvent le silence ».

C'est ce silence que vient de lever Stefanini, mais imparfaitement et d'une manière trop timide.

## **La bombe de « Médecins du monde »**

« Médecins du monde » a rendu public en octobre 2019 un

rapport sur l'accès aux soins des personnes, majoritairement étrangères, qui se rendent dans ses centres en France. Dans ce rapport, il est souligné qu'en clair environ 85 % des personnes en situation administrative irrégulière ne seraient pas en mesure de faire valoir par elles-mêmes leur droit à une protection-maladie et ne relèveraient pas de l'AME. En effet, les personnes se présentant dans les centres d'accès aux soins de cette ONG sont dans des situations de non-recours à droits, soit parce qu'elles ne savent pas comment procéder, soit parce que les dispositifs sont saturés et les délais allongés.

Le bon ratio ne serait plus alors de 3, mais de 6,5 – ce qui donne plus de 2 millions de clandestins...

Bien entendu « Check News Libération » a protesté vigoureusement dans un article du 9/10/2019, avec des arguments probablement valables, mais trop techniques pour être perçus de tout un chacun et à l'évidence orientés.

Ceci étant, 2 millions de clandestins, c'est beaucoup et probablement beaucoup trop. Encore que...

### **Le retour aux sources**

Auteur de l'article de Polémia, j'ai souhaité consulter le verbatim des auditions réalisées dans le cadre du rapport de la Commission d'enquête. Ne le trouvant pas sur Internet, j'ai appelé les services de l'Assemblée nationale en octobre dernier. En effet, ces auditions sont souvent riches en informations et en révélations, comme pour la commission d'enquête sur la fraude sociale de 2011.

Il m'a été répondu fort poliment que ce verbatim, sur instructions du président de la Commission, était parti aux archives et n'était pas destiné à être communiqué au public. L'accès à sa communication ne serait pas possible avant 25 ans. C'est en soi révélateur de son intérêt. Bravo pour le respect des citoyens !

Alors j'ai contacté téléphoniquement un des parlementaires responsables dudit rapport. Au cours d'une discussion cordiale

il m'a cependant affirmé qu'il n'avait pas été établi de compte-rendu des auditions ; ce que je ne crois pas un seul instant.

En revanche, j'ai retenu trois points essentiels de notre discussion :

1°- La question de l'immigration clandestine, et plus particulièrement celle de son évaluation chiffrée, est traitée dans « un flou complet », expression que mon interlocuteur a répétée à plusieurs reprises et qui, à elle seule, démontre l'indignité des responsables,

2°- Il a confirmé la méthode de calcul consistant à multiplier par 3 le nombre de bénéficiaires de l'AME du directeur de l'Immigration du ministère de l'Intérieur et du préfet du 93,

3°- Le ratio de 3 est probablement minoré et représenterait plutôt le bas de la fourchette.

## **Conclusion**

Bien avant Stefanini, la réinfosphère a soulevé le problème d'une évaluation sincère du nombre de clandestins en France.

Patrick Stefanini a eu le mérite de sortir du politiquement correct et d'estimations en boucle destinées à enterrer le problème et tromper l'opinion publique.

Il l'a fait d'une manière incomplète et trop timide.

Je reste, pour ma part, sur un chiffre de :

$320\ 000 * 3 * 1,33 = 1\ 276\ 000$ , arrondi à 1 250 000. (320 000 : chiffre retenu pour 2019)

Je n'exclus cependant pas, au vu du rapport de « Médecins du monde », que ce soit nettement plus, sans être en mesure de produire de chiffre.

Remarquons qu'un chiffre de 1,25 million est profondément différent de 0,4 million. Comme le rappelle souvent Zemmour, une expansion quantitative significative représente souvent un changement de nature et de sens d'un phénomène. À ce titre, l'estimation du nombre de clandestins constitue une question capitale et sa confirmation, même modérée, par un membre de la

classe dirigeante, une étape importante.

**André Posokhow**

30/11/2020